

RÈGLEMENT NUMÉRO 990

Règlement concernant la tarification des activités de loisirs

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Berthierville peut établir une tarification pour financer, en tout ou en partie, ses biens, services ou activités;

ATTENDU QUE ce règlement abroge le règlement numéro 986;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2026 et que le projet de règlement fut déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par le conseiller Sylvain Destremes, appuyé par le conseiller Patrick Plante et résolu unanimement que le présent règlement numéro 990 concernant la tarification des activités de loisirs soit adopté :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 Objet du règlement**

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification afin de financer les biens, les services et les activités de loisirs de la Ville de Berthierville.

**ARTICLE 3 Définitions**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, on entend par les mots et les expressions suivants :

Adulte	Désigne toute personne physique âgée de 18 ans ou plus.
Dépôt	Désigne toute somme d'argent remise au représentant de la Ville en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou des dommages pouvant être confisquée par le représentant de la Ville, en guise de paiement, total ou partiel, dudit bien, service ou dommages.
Enfant	Désigne toute personne ayant moins de 18 ans.
Étudiant	Désigne toute personne inscrite à une institution scolaire reconnue à temps complet, sans distinction d'âge et détenant la preuve d'une telle inscription.
Famille	Désigne tout groupe de personnes ayant leur domicile dans la même unité d'habitation.
Résident	Désigne toute personne physique ou ensemble de personnes physiques demeurant sur le territoire de la ville de Berthierville.  La Ville de Berthierville reconnaît qu'un enfant dont les parents ou le titulaire de l'autorité parentale est un résident de la ville de Berthierville est considéré comme un résident.

#### **ARTICLE 4 Tarifs**

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement en regard à chaque bien, service ou activité sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités.

#### **ARTICLE 5 Tarifs applicables**

Les tarifs applicables par le service des loisirs sont ceux apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 6 Délai de paiement**

Ladite facture est exigible 30 jours après son émission à moins qu'il en soit autrement stipulé.

#### **ARTICLE 7**

Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15 %) à compter du moment où ils deviennent exigibles.

#### **ARTICLE 8**

Les tarifs prévus aux annexes de l'article 5 du présent règlement n'incluent pas les taxes. Dans les cas où l'une ou l'autre des taxes sont exigibles, la ou les taxes seront ajoutées au tarif, sauf avis contraire.

#### **ARTICLE 9**

Ce règlement abroge tous règlements antérieurs ayant le même effet.

#### **ARTICLE 10**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la Ville de Berthierville, ce 2<sup>e</sup> jour de mars 2026

---

Pierre Lahaie  
Maire

---

Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

Avis de motion	2026-02-02
Dépôt du projet de règlement	2026-02-02
Adoption du règlement	2026-03-02
Avis public – Entrée en vigueur	2026-03-03

**ANNEXE « A »  
VILLE DE BERTHIERVILLE  
TARIFICATION / SERVICE DES LOISIRS**

**TABLEAU 1 :**

<b>TARIFICATION / ARÉNA</b>	
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>TARIF</b>
A) Tarif horaire – location de glace	275 \$ / par heure
B) Tarif horaire – location de glace / Hockey mineur et Club de patinage artistique Tarif horaire à partir de 401 heures de location et suivantes :	250 \$ / par heure  212,50 \$ / par heure
C) Tarif préférentiel s'appliquant du lundi au vendredi de 8 h à 16 h en considérant l'octroi des réservations selon l'ordre de priorité suivant : 1) Écoles dans le cadre du protocole d'entente intervenu entre la Ville et le Centre de services scolaire des Samares 2) Autres écoles hors territoire 3) Autres locateurs	195 \$ / par heure
D) Tarif – activité de patin libre	Gratuit
E) Tarif par séance de hockey libre	Gratuit
F) Tarif - location de case	<b>PETITE CASE :</b> Résident : 125 \$ / par saison Non-résident : 155 \$ / par saison  <b>GRANDE CASE :</b> Résident : 200 \$ / par saison Non-résident : 250 \$ / par saison

<b>TARIFICATION SUPPLÉMENTAIRE – UTILISATEURS DE L'ARÉNA</b>
Association de hockey mineur et Club de patinage artistique : 600 \$ / par saison / par inscription
Ligue de hockey adulte : 150 \$ / par saison / par inscription
École / Concentration hockey : 300 \$ / par année scolaire / par inscription

**TABLEAU 2 :**

<b>TARIFICATION / PISCINE MUNICIPALE (BAIN LIBRE)</b>			
	<b>14 ans et moins</b>	<b>15 ans et plus</b>	<b>Occasionnel</b>
<b>RÉSIDENTS DE BERTHIERVILLE</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>NON-RÉSIDENTS</b>	30 \$ / par personne pour la saison	30 \$ / par personne pour la saison	5 \$ / visite (tout type d'âge)

TABLEAU 3 :

TARIFICATION / SOCCER				
CATÉGORIE	RÉSIDENTS DE BERTHIERVILLE ET SAINTE- GENEVIÈVE-DE-BERTHIER		NON RÉSIDENTS - AUTRES MUNICIPALITÉS	
	14 ans et moins	15 ans et plus	14 ans et moins	15 ans et plus
Non résident	-----	-----	135 \$ / par saison	155 \$ / par saison
*Les usagers provenant de l'extérieur de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier sont soumis à la tarification pour les non-résidents décrite ci-dessus afin de pouvoir participer aux activités de soccer organisées par l'Association de soccer de Berthier, à l'exception du soccer pratiqué à l'intérieur des gymnases scolaires dont la tarification de chacune des écoles s'applique.				

TABLEAU 4 :

TARIFICATION HORAIRE / GYMNASES DES ÉCOLES PRIMAIRES ET DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-DE-LESTAGE		
CATÉGORIE	TARIF HORAIRE	TARIF PAR SESSION POUR OBNL
Section d'un tier (1/3) de gymnase	12 \$ / par heure	25 \$ / par session * et par gymnase loué
Gymnase simple	35 \$ / par heure	25 \$ / par session * et par gymnase loué ou local loué ou par plateau loué
*Description des sessions	1) Session hiver / Janvier à mars 2) Session printemps / Avril à juin 3) Session été / Juillet à août 4) Session automne / Septembre à décembre	